Nations Unies CEDAW/C/PSWG/52/1

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
2 novembre 2011
Français
Original : anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
Groupe de travail présession
Cinquante-deuxième session
Genève, 24-28 octobre 2011

Examen des rapports présentés par les États parties au titre de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Rapport du groupe de travail présession

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a pour pratique de convoquer pendant cinq jours un groupe de travail présession chargé d'établir des listes de sujets et de questions concernant les rapports initiaux et périodiques dont le Comité serait saisi à l'une de ses sessions futures.

2. Le Comité a décidé que le groupe de travail présession pour la cinquante-deuxième session se réunirait du 24 au 28 octobre 2011, dès après la cinquantième session, afin de laisser aux États parties tout le temps nécessaire pour présenter leur réponse écrite aux listes de sujets et de questions ainsi que pour en assurer promptement la traduction.

3. Les expertes suivantes ont été désignées comme membres du groupe de travail présession :

Mme Violet Awori

Mme Barbara Bailey

Mme Soledad Murillo de la Vega

Mme Zohra Rasekh

Mme Dubravka Simonovic

4. Mme Awori a été élue Présidente du groupe de travail présession.

5. En se conformant à la décision prise par le Comité à sa quarante-neuvième session de limiter les listes de sujets à 20 questions d'un maximum de trois sujets chacune, le groupe de travail présession a établi des listes de sujets et de questions

11-57715 (F) 041111 081111

Merci de recycler

concernant les rapports des Bahamas, de la Bulgarie, du Guyana, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et du Samoa.

6. Pour établir les listes de sujets et de questions, le groupe était saisi des rapports des États parties susvisés ainsi que de leurs documents de base disponibles; des recommandations générales adoptées par le Comité; d'informations globales et de projets de listes de sujets et de questions établis par le Secrétariat d'après une comparaison analytique des rapports actuels des États parties et l'examen des rapports antérieurs par le Comité; et, s'il y avait lieu, d'autres renseignements pertinents, y compris les observations finales du Comité et d'autres organismes créés par traité. Dans l'établissement des listes de sujets et de questions pour les rapports périodiques, le groupe s'est intéressé de près à la suite donnée par les États parties aux observations finales du Comité sur les rapports antérieurs.

7. Le groupe disposait de renseignements écrits et oraux présentés par des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, par des organisations non gouvernementales et par des institutions nationales de défense des droits de l'homme.

8. Les listes des sujets et questions adoptées par le groupe ont été transmises aux États parties concernés et sont contenues dans les documents suivants :

a) Liste de sujets et de questions concernant le cinquième rapport périodique des Bahamas (CEDAW/C/BHS/Q/5);

b) Liste de sujets et de questions concernant le rapport unique (valant quatrième, cinquième, sixième et septième rapports périodiques) de la Bulgarie (CEDAW/C/BGR/Q/4-7);

c) Liste de sujets et de questions concernant le rapport unique (valant septième et huitième rapports périodiques) du Guyana (CEDAW/C/GUY/Q/7-8);

d) Liste de sujets et de questions concernant le rapport unique (valant sixième et septième rapports périodiques) de l'Indonésie (CEDAW/C/IDN/Q/6-7);

e) Liste de sujets et de questions concernant le rapport unique (valant sixième et septième rapports périodiques) de la Jamaïque (CEDAW/C/JAM/Q/6-7);

f) Liste de sujets et de questions concernant le rapport unique (valant septième et huitième rapports périodiques) du Mexique (CEDAW/C/MEX/Q/7-8);

g) Liste de sujets et de questions concernant le septième rapport périodique de la Nouvelle-Zélande (CEDAW/C/NZL/Q/7);

h) Liste de sujets et de questions concernant le rapport unique (valant quatrième et cinquième rapports périodiques) du Samoa (CEDAW/C/WSM/Q/4-5).

9. Conformément aux décisions 22/V, 25/II et 31/III du Comité, les listes des sujets et des questions ont porté sur les thèmes suivants visés par la Convention : cadre constitutionnel et législatif et mécanismes nationaux pour la promotion de la femme; stéréotypes sexuels; pauvreté et emploi; violence, y compris domestique à l'égard des femmes; traite des femmes et exploitation de la prostitution; participation des femmes aux décisions; éducation et formation; emploi; santé; prestations sociales et économiques; situation des groupes de femmes désavantagées, comme les femmes âgées, les rurales, les handicapées, les femmes appartenant à des minorités ethniques, les réfugiées et les migrantes; égalité devant la loi; et mariage et relations familiales.